

Le Site de Soutirage de : *(indiquer nom et adresse du site)*

N° de RTPL :

CARD au nom de :

conclu avec le GRD Strasbourg Électricité Réseaux avec date d'entrée en vigueur au :

va être rattaché au Périmètre-RPD du Responsable d'Équilibre à partir du :
sous réserve de l'application des modalités du contrat CARD.

Dans le cadre de cet accord, relativement à l'accès aux données de comptage * :

- 1) Par le présent document, le Titulaire du contrat CARD autorise, dès à présent, le Responsable d'Équilibre à télérelever le(s) compteur(s) électronique(s) du Site.
A cet effet, le Titulaire du contrat CARD autorise le GRD Strasbourg Électricité Réseaux, dès réception du présent document, à transmettre au Responsable d'Équilibre les informations, actuelles et futures, permettant de réaliser les opérations de télérelève (la marque du compteur électrique, le numéro de téléphone, les identifiants actuels et futurs, la formule de comptage éventuelle, le tableau à relever éventuel, le facteur de correction éventuel) :

Oui Non

(ne cocher l'option N°2 que si le Titulaire du contrat CARD a répondu Oui à l'option N°1)

- 2) Par le présent document, le Responsable d'Équilibre demande au GRD Strasbourg Électricité Réseaux, dès réception du présent document, conformément à l'autorisation du Titulaire du contrat CARD, la transmission des informations, actuelles et futures permettant de réaliser les opérations de télérelève :

Oui Non

* Le GRD Strasbourg Électricité Réseaux modifie systématiquement les codes d'accès au compteur lors du rattachement à un nouveau Responsable d'Équilibre.

Fait en 2 exemplaires originaux, à

le

Pour le Responsable d'Équilibre

Pour le Titulaire du contrat CARD

Nom :

Nom :

Signature et cachet :

Signature et cachet :

(copie à envoyer au GRD Strasbourg Électricité Réseaux)